



La Béroche, Blumenstein, Chablais, Chaux-de-Fonds, Echichens, Genève, Grandson, Yverdon

L'Association Romande de Bicross a été fondée en 1990

Version mod 21 Mars 2010

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT ROMAND

-1 VALIDITE :

Le présent règlement entre en fonction le 20.03.10. et régit le championnat Romand organisé par l'ARB,
Ce règlement est reconduit tacitement si l'AG n'a apporté aucune modification.

-2 BUT

Le but du championnat Romand est de promouvoir le bicross.

-3 PARTICIPATION

Les courses de CR sont ouvertes à toutes les personnes en possession du matériel nécessaire à la pratique du bicross **mais tout pilote doit obligatoirement faire partie d'un club de BMX affilié à Swiss Cycling et prendre une carte de membre auprès de cette dernière.**

-4 CATEGORIES :

Les catégories évoluent énormément elles sont décidées à l'AG. Voir le tableau des catégories de l'année en cours.
Age minimum 5 ans révolus.

-5 HORAIRE

L'horaire est fixé à l'AG. Voir l'horaire du CR de la saison en cours comme exemple.

-6 INSCRIPTION :

La finance d'inscription est fixée par l'AG, elle est remise partiellement par le club organisateur, au trésorier de l'ARB et doit permettre de couvrir les frais des récompenses et de la sécurité.

Dès 1998 10.— /8.— récompenses + 2.—ambulancier.

Dès 2005 13.—/8.— récompenses + 2.—ambulancier +3.—club.

Dès 2008 15.—/8.— récompenses + 2.—ambulancier +5.—ARB.

Dès 2009 15.—/8.— récompenses + 2.—ambulancier +3.—club + 2.—ARB

Dès 2010 15.—/ idem 2009

Chaque club nomme un responsable, qui inscrit les pilotes du club en une fois dans la mesure du possible le jeudi précédent la course. L'inscription individuelle se

fait le samedi selon l'horaire de l'année en cours. **La confirmation du dimanche est supprimée.**

-7 ORGANISATION D'UNE COURSE :

Le club organisateur est responsable de la bonne organisation de la manche qui lui a été attribuée. Il s'entoure du personnel nécessaire pour certaines tâches, prépare sa piste au mieux. Des fonctions bien précises sont prises en charge par l'ARB.

Le samedi ; le service de sécurité

Le dimanche jour et horaire officiel du championnat romand , sont gérés par l'ARB ; la sécurité, les commissaires de piste, track, commissaires d'arrivée ainsi que le chef d'arrivée, le speaker et la gestion informatique des courses.

Il est d'usage que le club organisateur nourrisse ses bénévoles, de même pour ceux de l'ARB et de leur faciliter l'accès à la buvette lors de la pause .

Toutes les listes de personnel, horaire, réglementations plaques& chiffres, vélos et pilotes seront affichées le jour de la course.

- 8 CONTROLE PISTE

Les pilotes ne doivent pas sortir de leur couloir de départ sur les 10 premiers mètres.

- 9 CONTROLE VELO/ PILOTE

-Embout de poignée- fin de câble de frein- axe de roue, max 10 mm de dépassement- plaque latérale de cadre.

-Gants non coupés- pull manches longues- pantalon long- casque attaché.

Toute protection supplémentaire est recommandée mais pas obligatoire.

-10 POSITION DE DEPART

La classification des pilotes pour les séries se fait sur l'exemple de Swiss Cycling.

Les positions de départ sont établies selon la table du Rule Book97.

Pour les séries de moins de huit pilotes, la 4^{ème} manche se coure en même temps que la finale. L'ordre et le choix de départ se fait selon le classement en manches de qualification.

-11 NOMBRES DE MANCHES

Le championnat Romand devra se faire sur 6 manches minimum. Si impossibilité pour un club, éventuellement 2 manches pour un même club mais à des dates différentes ou sur le même week end si aucune autre solution n'est trouvée. Trois manches au printemps et trois en automne semblent être la bonne solution.

Si 6 manches ou 8 manches courues, une devra être tracée, soit 0 pt ou le plus mauvais résultat. Dès 2007 toutes les manches de participation comptent pour figurer au classement général sauf la manche tracée.

La finale devra changer de club chaque année. A partir de 2008 le championnat romand se terminera toujours durant le week end du jeûne fédéral.

L'assemblée générale de l'ARB sera organisée dans le premier mois du premier trimestre de l'année, afin qu'une coordination ou une intervention soit possible avec l'AG des délégués de Swiss Cycling qui a toujours lieu à la fin du premier trimestre.

L'AG doit toujours avoir lieu avant la première compétition de la saison.

Le lieu doit être centralisé pour tous les clubs.

-12 PROTETS

Pendant les courses seul le track -manager prend les décisions qui s'imposent, pour ce qui est extérieur à la course, c'est le comité de l'ARB, qui peut être réuni à chaque course selon demande au président, qui statue. En dernier recours c'est le président qui prend la décision définitive et qui sera sans appel.

-13 CALCUL DES POINTS

Première place = 75 pts, deuxième place = 70 pts, troisième place 65 pts , quatrième place = 62 pts, cinquième place = 60 pts ainsi de suite -1 point

-14 RECOMPENSES

Selon une décision prise lors de la l' AG de 07 il sera toujours fait une remise des prix partielle lors de chaque course du CR mais uniquement pour les 8 finalistes de toutes les catégories.

Une médaille sera distribuée lors de la finale D/C/B pour tous les pilotes de la catégorie Boys 7 et-/Girls 8 et- à Boys 10-11 ans/Girls 11- 12 ans .

Toutes les finales A se courent à la fin.

A la finale, le comité ARB prévoit une coupe ou autre, pour les huit premiers du classement général de chaque catégorie.

Un diplôme sera remis officiellement lors de l'assemblée générale de l'ARB aux trois premiers de chaque catégorie.

Le montant partiel des inscriptions (8.--) sert au financement des récompenses de toute la saison.

-15 CLASSEMENT

II est tenu par un membre de l'ARB;

En cas d'égalité de point aux manches de qualifications ou au classement général.

a) le meilleur ou les meilleurs résultats

b) 3^{ème} manche de qualification comme au CS

Et si encore égalité le classement général fera référence et en dernier lieu si toujours égalité les pts de la manche tracée ainsi que les manches de participations seront déterminants.

-16 CLASSEMENT POUR LE TROPHEE DES CLUBS

Les 5 meilleurs résultats des clubs ARB (tous dans des catégories différentes) sont additionnés par manche . Après la finale le club qui aura le plus de points gardera le trophée pendant une année. Le trophée n'est jamais conservé définitivement.

-17 TITRE

Le premier de chaque catégorie reçoit le titre du meilleur pilote Romand de la catégorie. Si c'est un pilote hors ARB en 1er position il gardera sa coupe de 1er mais nous rajouterons sur la coupe du pilote affilié à l' ARB même classé en 2eme position ou plus loin , Champion Romand 2009 catégorie..... etc.

-18 CHOIX DES ORGANISATEURS D'UNE MANCHE

Tous les clubs de l'ARB peuvent postuler pour une manche.

Les dates pour l'organisation d'une manche CR pour l'année suivante ne devraient plus être modifiée lors de l'AG.

Les dates définitives sont fixées en accord avec le comité Swiss Cycling et envoyée pour confirmation à la fédération.

-19 DISPOSITION FINALE

Pour toutes dispositions non prévues dans le règlement particulier de l'ARB c'est le règlement UCI qui prévaut.

Président de l'Association Romande de Bicross
Matthey Bernard

Remise à jour mars 2010.